

DCM20160607.12	<u>Séance du 7 juin 2016 à 18h30</u> L'an deux-mille-seize du mois de juin le sept juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 8 juin 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DOUBS (SYDED)
RENOVATION D'EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme de renouvellement de luminaires dans les rues suivantes :

- Rue Eugène Delacroix, rue Gustave Courbet, rue André Parrot, rue Picasso, rue Cézanne, rue du Clair Soleil, rue Edouard Manet.

Dans le cadre du montage financier du dossier, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du SYDED.

Le plan de financement est le suivant :

- Acquisition de 60 luminaires : 22 141.32 € HT soit 26 569.59 € TTC ;
- Subvention escomptée du SYDED au taux de 45.70 % du montant hors taxes des fournitures : 10 118.58 € ;
- Solde fonds libres : 16 451.01 € TTC.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par**.....

- accepte de solliciter l'aide financière du SYDED ;
- se prononce sur le plan de financement exposé ci-dessus ;
- s'engage à réaliser et à financer les équipements pour le montant prévu ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention du SYDED ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 7 juin 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER